

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1094-23

Aux personnes intéressées par un projet de règlement amendant le règlement de zonage.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté, le 12 septembre 2023, un premier projet de règlement n°1094-23 amendant le règlement de zonage n°377 afin d'interdire l'implantation de mini-maisons et d'immeubles en location sur les terrains de camping, sur l'ensemble du territoire de la municipalité. Ce projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **2 octobre 2023 à 17h**, à l'hôtel de ville situé au 2450, rue Victoria, à Sainte-Julienne. Au cours de cette assemblée, le conseiller responsable du Service d'urbanisme expliquera le règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Toute personne intéressée par ce projet de règlement peut en prendre connaissance au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière au 2450, rue Victoria, du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Donné à Sainte-Julienne, ce 20 septembre 2023.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière